

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2017

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AOÛT 2017 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.**

Présent(e)s : Mme Marie Diament, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud, M. Claude Caron et M. Vincent More

Absent(e)s: Mme Hélène Roussel et M. Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

#### **1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 19 h 45 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

**S-2017-08-211**

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

#### ***ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX***

#### **3. Constatation de l'avis de convocation**

Tous les membres du conseil présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 155-156).

#### ***AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

#### **4. Octroi du contrat de réfection du mur de la piscine municipale**

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet de réfection du mur de protection côtière de la piscine dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2017-2019);

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les constructions Hydrospec inc. est valide et qu'elle est la plus basse pour un montant de 369 100 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

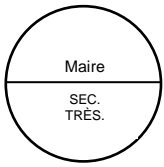
**S-2017-08-212**

QUE le conseil municipal n'attribue aucun contrat pour la simple et bonne raison que la soumission obtenue dépasse de plus de 10 % le budget attribué pour ce projet.

#### ***PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

#### **5. Période de questions/réponses facultatives**

Nil



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**  
PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2017

**6. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Mme Marie Diament, l'assemblée est levée à 20 h 06.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / secrétaire-trésorier